

PROGRAMME DE FORMATION MONITEUR EDUCATEUR DISPOSITIF DE L'APPRENTISSAGE

Public concerné : Candidats majeurs et qui répondent aux critères légaux d'éligibilité du contrat d'apprentissage.

Prérequis : L'inscription à la formation de Moniteur-Educateur n'exige la possession d'aucun diplôme, certificat ou niveau scolaire.

Conditions d'accès : Avoir trouvé un employeur.

Modalités et délais d'accès :

L'inscription à la formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat, l'employeur et l'organisme de formation. Ce contrat doit être signé dans les 3 mois après le début de la formation pour permettre l'inscription.

Les étudiants déjà inscrits en formation initiale ont la possibilité de changer de parcours à tout moment et de passer en apprentissage, sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage.

Objectifs : La formation de moniteur éducateur est constituée d'un ensemble de connaissances et d'expériences pratiques dont l'objectif est l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice du métier.

Les compétences organisées au sein d'un « Référentiel professionnel » (Arrêté du 5 juillet 2024 relatif au DEME) doivent permettre au moniteur éducateur de participer à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en situation de vulnérabilité et/ou en situation de handicap.

Durée de l'action : 2 ans de formation

- Formation théorique : 950 heures.
- Formation pratique : elle doit au moins se dérouler sur deux sites distincts dont une période obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement.

Ainsi, un stage de 8 semaines devra être effectué :

- soit, dans un service distinct et auprès d'un public différent au sein de la structure employeur,
- soit, dans une structure hors employeur auprès d'un public différent.

Lieu de l'action :

HETIS Nice - Accessible aux personnes en situation de handicap.

HETIS CAMPUS VAR – accessible aux personnes en situation de handicap.

Modalités de partenariat CFA / employeur :

Le CFA organise des rencontres au sein de la structure employeur, à minima une fois par année de formation, afin d'échanger sur le parcours de l'apprenti.

Le CFA est en lien direct avec le Maître d'apprentissage désigné et le convie à des rencontres, appelées « comités de liaison », qu'elle organise chaque trimestre.

Encadrement :

L'équipe pédagogique est composée de 3 formateurs permanents titulaires de doctorat en Sociologie et Philosophie et 9 titulaires d'un Master 2 en Sociologie, Anthropologie, Philosophie, Droit et Psychologie clinique. Ils disposent tous d'une expérience professionnelle dans le champ de l'intervention sociale et de l'ingénierie pédagogique et bénéficient régulièrement d'actions d'actualisation de leurs compétences.

Cette équipe est complétée par de nombreux formateurs occasionnels issus du terrain professionnel et/ou de l'Université.

Un partenariat est construit avec les représentants des sites qualifiants autour de rencontres régulières. Celui-ci permet de sécuriser le parcours de l'étudiant en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/structure employeur/lieu de stage).

Moyens pédagogiques :

Nice : HETIS dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes et d'un amphithéâtre de 120 places.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les stagiaires peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des stagiaires.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose plus de 5000 ouvrages, une soixantaine d'abonnements réguliers et 560 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fond documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et ils ont la possibilité de réaliser des impressions.

Draguignan : HETIS dispose de 7 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 30 personnes.

Trois salles sont équipées de matériel vidéo (vidéo projecteur + accès internet) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 15 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Ils disposent aussi d'un CRD sur le site de l'INSPE de Draguignan, avec une centaine d'ouvrages et de revue, ainsi que d'un espace littérature enfantine, 2 postes informatiques et une photocopieuse.

PSH : Les parcours de formation peuvent être aménagés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Méthode pédagogique :

Le projet de l'institut est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur diverses modalités pédagogiques comme :

- l'exposé
- le cours magistral
- l'élaboration au sein d'un petit groupe
- l'accompagnement individualisé
- l'image (fixe ou animée)
- E-learning

Contenu :

L'enseignement théorique est composé de trois blocs de compétences (B.C.) :

- BC 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours : **420 heures ;**
- BC 2 : Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive : **380 heures ;**
- BC 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours : **150 heures ;**

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Modalités d'Accompagnement, de Suivi et d'Évaluation E-learning :

Les personnes en charge de l'accompagnement pédagogique et technique disposent des compétences suivantes :

- Formateurs : compétences pédagogies et assistances techniques.
- Responsable Innovation et Digitalisation : compétences techniques.

Modalité d'assistance du stagiaire :

L'assistance technique est réalisée par mail à l'adresse : innovation@hetis.fr.
Cette assistance est active du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Délais d'assistance :

Les demandes formulées par email sont traitées sous un délai maximum de 48h ouvrées.

Travaux demandés et temps estimé :

Dans le cadre de la formation, divers travaux peuvent être réalisés (exercices, cas pratiques, quiz, dossiers à rendre, cours, ...), une consigne est fournie et le temps estimé est indiqué pour chaque parcours E-learning.

Modalités de suivi et d'évaluation des formations e-learning :

Le suivi des formations est assuré à travers plusieurs dispositifs complémentaires :

- Un taux de progression individuel permettant de mesurer l'avancement global de chaque apprenant.
- Un suivi détaillé des connexions, incluant le temps passé sur chaque module ou séquence, ainsi que le temps total cumulé de formation.

L'évaluation des acquis et du suivi de la formation s'appuie sur différents supports pédagogiques, tels que :

- Des exercices pratiques sous formes de QCM, de cas pratiques, d'images interactives.
- Des exercices corrigés par l'intelligence artificielle (IA).
- Une évaluation finale.

Justificatifs de réalisation :

Les éléments suivants permettent d'attester de la réalisation des travaux :

- Enregistrement des connexions à la plateforme.
- Suivi des temps de connexion.
- Historique des modules réalisés / validés.
- Rendus des travaux.

À l'issue de la formation, les apprenants reçoivent un certificat d'achèvement attestant du suivi complet du parcours pédagogique.

Suivi de l'action, accompagnement et assistance :

Toutes les actions d'accompagnement sont tracées par mail.

Modalités de certification par bloc de compétences :

Le référentiel de certification est composé de 3 blocs de certification.

Chacun des blocs de compétences est validé séparément et sans compensation des notes entre blocs de compétences. Le candidat valide le bloc de compétences s'il obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve de certification.

- **Bloc de compétences n°1 « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours »** - Epreuve organisée par l'EFTS¹
 - Epreuve de certification : Présentation et soutenance d'une note de réflexion – 1 note/20 à l'écrit une note /20 à l'oral – moyenne des deux notes.
- **Bloc de compétences n°2 « : Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive »** : Epreuve organisée en Centre d'examen par le rectorat.
 - Epreuve de certification : Présentation et soutenance d'un dossier de Pratiques Professionnelles - 1 note/20 à l'écrit une note /20 à l'oral – moyenne des deux notes.
- **Bloc de compétences n°3 « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours »** - Epreuve organisée par l'EFTS
 - Epreuve de certification : Epreuve écrite – étude de cas - 1 note/20 à l'écrit.

Modalités d'évaluation :

- **Entrée en formation :**
 - Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
 - Effectuer un test de positionnement pédagogique.
 - L'entrée en formation peut s'effectuer au maximum 3 mois après la signature du contrat et peut être immédiate si la formation a débuté.
- **Evaluation :**

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation (contrôle continu) et lors d'épreuves finales (écrites et orales) selon le domaine de compétences concerné et conformément au référentiel de certification.

Les étudiants doivent valider les 3 blocs de compétences afin d'obtenir le Diplôme d'Etat, délivré par le Rectorat.

En cas de validation partielle, l'étudiant conserve le bénéfice des BC validés et peut représenter l'année suivante ceux manquants.

Sanction : Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur – Niveau IV

Coût pédagogique : par année de formation

- Secteur privé : NPEC² France Compétences : entre 7 600€ et 8 050€ (selon les secteurs d'activité) prise en charge par OPCO
- Secteur public : NPEC CNFPT : 7 000€ prise en charge à 100% si accord de prise en charge (APC) par le CNFPT.
- Secteur public fonction hospitalière et services de l'Etat : différentes ressources mobilisables (plan de formation, ANFH...)

¹ EFTS : Etablissement de Formation en Travail Social (Centre de formation)

² NPEC : Niveau de Prise En Charge

Version 6 – Décembre 2025

MAJ : 11/03/2026

Contact :

Mail : cfa@hetis.fr

Téléphone : 04 92 07 73 24